

coup, nous ne pouvons entrer en aucune administration quelconque. Si on lui eût fait cette réponse, je suis certain que Son Excellence en eût été satisfait de l'entendre. Quoiqu'il en soit on a suivi une autre route, mais le gouverneur-général n'est possédé d'aucun blâme. Mais je blâmerai ceux qui, sachant qu'ils ne possédaient pas la confiance du peuple du Bas-Canada, ont essayé de le corrompre individuellement, et de causer la ruine de l'un par celles de l'autre, et qui en trouvant encore d'assez candides pour tomber dans leurs pièges les ont traités avec abandonnés après leur avoir fait perdre la confiance que de si longs services leur avaient acquise. Je blâmerai ces hommes qui sachant qu'aucun état de choses ne pouvait subsister sans la participation et coopération d'un si large portion de la population, je les blâmerai, dis-je, de n'avoir pas dit à Son Excellence: "Nous ne pouvons plus longtemps administrer d'une manière satisfaisante pour le peuple." Oui, je les blâmerai, car ces hommes ne voyaient dans le pouvoir qu'une clef pour les charges lucratives l'un s'est placé ici, d'autres là, et un troisième sur le banc judiciaire, chacun cherchant dans sa place un aigle contre la haine publique. Je leur reprocherai de n'avoir pas résigné leurs fonctions de manière à donner au gouverneur-général l'occasion de chercher dans le peuple de la province un gouvernement conforme aux principes et aux opinions de ce peuple, lequel gouvernement Son Excellence pouvait se flatter d'obtenir, parce qu'il composait l'immense majorité de sir Charles Bagot, sous le ministère que les efforts de son prédécesseur ont réussi à détruire. C'est pour toutes ces considérations que j'appuierai de mon vote les résolutions qui sont soumises à la chambre. Quant aux accusations qu'on porte contre nous d'attaquer le gouverneur-général, je les réprime et pour moi et pour mon parti. Je ne saurais qu'il puisse entrer dans le devoir du gouverneur-général de dire à ceux qui tiennent le pouvoir par une seule voix de majorité. "Allez, messieurs, je dois chercher une autre administration." Mais je prétends que c'était du devoir de ces messieurs de s'en aller d'eux-mêmes. Un pouvoir permanent au lieu d'être utile, produit la corruption et une espèce de passion pour ce pouvoir en durée à affaiblir de responsabilité. D'ailleurs on ne pourrait espérer d'attacher sérieusement cette colonie à la mère patrie sans une égale répartition des honneurs qui permettrait à un parti de remplacer celui qui vient de perdre la confiance du peuple. On a reproché au ministère d'avoir voté pour eux; pour moi je n'y trouve rien de mal, c'était leur droit. Mais je sais qu'en Angleterre chaque ministère a toujours au moins cinq ou six voix de majorité pour le supporter; mais il semblerait que l'honorable orateur a prétendu dire que cette chambre-ci n'avait rien à faire avec les questions de confiance. Il est vrai que le gouvernement dépend directement de la chambre des représentants, parce que c'est elle qui tient les clefs des caisses publiques et que sans argent, aucun gouvernement ne peut fonctionner; mais s'il y a quelque analogie entre la chambre où nous siégeons et celle des lords d'Angleterre, l'influence morale qu'elle peut exercer sur la population est très importante. Je n'ai pas fait ces remarques dans le dessein de prolonger la discussion; mais seulement pour exprimer ma gratitude à Son Excellence pour la part qu'il a prise dans l'administration du pays, et j'espère que les sentiments qui l'ont dirigé dans sa conduite lui feront voir que le peuple du Canada n'a aucune confiance dans les ministres actuels et que si ces ministres n'ont pas le bon sens de résigner leurs sièges, il devient de son intérêt autant que de son devoir de les forcer à le faire et de chercher des conseillers quelconques.

Les autres résolutions furent rejetées par la voix prépondérante de l'Orateur et sur motion de M. Morris les résolutions précédemment adoptées furent rejetées et liffées du Journal. La chambre alors s'ajourna.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Mardi soir la chambre s'étant formée en comité général sur motion de M. Cayley un subsidie fut accordé à Sa Majesté. M. Cayley prit occasion d'exposer à la chambre les intentions du gouvernement au sujet des mesures financières. L'honorable membre proposa de réduire les taxes de péage sur les canaux du pays, autant qu'il pourra le faire, afin d'attirer à travers le Canada l'immense commerce de l'ouest. Les droits différentiels seront abolis, et un tarif de droits uniformes, payables en argent courant, sera établi de manière à augmenter les revenus de la province et à consolider le crédit public.

Nous aurons occasion de revenir sur ces importantes mesures; aujourd'hui nous nous contentons de remarquer à nos lecteurs que durant la vacance parlementaire la plupart des journaux ministériels combattirent les mesures ci-dessus, recommandées alors par la presse libérale et surtout l'abolition des droits différentiels.

Mardi soir des débats très intéressants eurent lieu en chambre sur le vote de non confiance proposé par M. Scott. Le manque d'espace nous empêche de donner ces débats aujourd'hui. Ils paraîtront dans notre prochain numéro.

MM. Chabot, Chauveau, Papineau, La Terrière, Lantier, Duggan, McDonald, Aylwin, Hall, Cayley et Cauchon prirent part à la discussion. Les discours de MM. Aylwin et Chauveau furent très remarquables et seront rapportés au long. Sur la division la motion fut perdue par une majorité de 4. Pour 37, contre 41.

Hier soir une motion de M. Aylwin pour une adresse à Son Excellence le gouverneur-général tendant à obtenir des informations sur le bureau du Secrétaire Civil fut négative après une assez longue discussion, pour 38, contre 32.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE. — Jamais notre fête nationale n'a été célébrée avec autant d'enthousiasme, d'éclat et de splendeur que cette année. Le temps, qui la veille nous menaçait de pluie et d'orages, semblait hier, pour l'occasion, avoir pris ses habits de fête, son plus brillant soleil, son ciel le plus pur et le plus réjouissant. Dès huit heures du matin la rue St. Denis présentait un coup d'œil magnifique. La foule accourait de toutes parts soit pour se joindre à la procession, soit pour la voir se former et défilé. Une légère brisa faisait onduler et flotter au vent les mille petites oriflammes des enfants de la doctrine chrétienne, qui ouvraient la marche. Puis venaient les deux compagnies des pompiers du *Hero* et du *Mutuel* avec leurs costumes pittoresques et aux couleurs hautes, la société de la Tempérance, l'Institut Canadien, la société des Amis, l'association St. Jean-Baptiste, les membres de la Législature, le comité de Régie et les officiers de la St. Jean-Baptiste. Il y avait plus de 5000 personnes dans les rangs. Les magnifiques bannières, les drapeaux de toutes couleurs, les brillants insignes, donnaient à la procession un air de grandeur et de solennité, qui rehaussait encore la belle tenue de toutes les personnes présentes. L'enthousiasme, la joie, le bonheur, étaient peints sur tous les visages. Les rues, à travers lesquelles la procession défilait, surtout la rue St. Paul depuis l'église Bonsecours à l'Hôpital, étaient bordées d'arbres, pavées de drapeaux et d'ornements de toutes sortes, festonnées de guirlandes de verdure et de fleurs. Les croisées des maisons étaient remplies de Dames dans leurs plus belles toilettes, qui, à en juger par leurs riantes visages et leurs jolis yeux prenaient réellement part à la fête.

La grande messe fut chantée à l'église paroissiale avec toute la pompe possible et un excellent orchestre. Un superbe pain-béni fut offert par Mlle J. Donegan avec sa grâce accoutumée, que O. Berthelet, *éc.* conduisit au balustrade. M. de Charbonnel prononça un sermon approprié à la circonstance, qui ne démentit pas la haute et légitime réputation de l'orateur. Après la messe la procession retourna à l'église Saint-Jacques par la rue Notre-Dame, passa sur le Champ-de-Mars, monta la rue Saint-Laurent, et prit la rue Sainte-Catherine pour se rendre à l'Évêché. Là M. le grand vicarier Hudon adressa au président et aux membres de l'association St. Jean-Baptiste quelques mots bien éloquentes et remarqua les sous plus d'un rapport; après avoir remercié l'association de l'honneur fait à la société de la tempérance en venant la reconduire, M. Hudon exprima en termes chaleureux tout le plaisir et la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'union et la fraternité qui régnaient parmi tous les canadiens-français, cette union était notre force et notre salut et il fallait la resserrer encore tous les jours de plus en plus. Je ne puis m'empêcher d'ajouter la digne et éloquent grand vicarier, d'admirer, M. le président, le zèle, le dévouement et l'habileté avec lesquels vous et vos nobles amis défendez en ce moment la cause du pays contre un parti qui lui est décidément très-hostile. Soyez persuadé, monsieur, que dans vos travaux patriotiques, vous avez les vœux et les sympathies du clergé. M. Hudon termina par une touchante allusion à la mort du grand O'Connell qui n'oubliait jamais de son vivant de s'adresser à l'Éternel avant de commencer tous ses grands travaux politiques. Ainsi nous devons avoir foi dans la Providence nous adresser à elle si on veut que Dieu bénisse nos efforts. Le discours de monsieur Hudon fut couvert d'applaudissements. Monsieur Morin lui répondit en termes non moins heureux, et après trois heures, pour la société de tempérance, pour l'opposition parlementaire; et un pour le maire de Montréal qui était présent, la procession se dispersa. Nous avons vu avec plaisir qu'un grand nombre des membres de la législature ont répondu à l'invitation qui leur fut faite d'assister à la fête et s'étaient fait un plaisir de joindre la procession. Nous ne devons pas terminer sans rendre témoignage aux deux messieurs à qui nous devons pour ainsi dire la belle et parfaite organisation de la fête d'hier. Nous sommes persuadés qu'en nous faisant l'interprète des sentiments de l'association St. Jean-Baptiste auprès de MM. Duvernay et Coursol et en leur exprimant nos sincères remerciements pour leurs bons services, personne ne nous désavouera.

NOUVELLES LOCALES.

LE CERCLE DE LA COMTESSE D'ELGIN. — Il y avait foule mardi soir au cercle de la comtesse d'Elgin. — Ni la distance de Monkland à la ville, ni la pluie battante de la soirée n'ont empêché la société de Montréal, d'aller présenter ses hommages à l'aimable jeune dame de notre gouverneur. La nombreuse compagnie réunie ce soir-là dans les salons de Monkland témoignait du respect et de l'estime des habitants de la capitale pour ses hôtes et pour la fille de l'illustre comte Durham en particulier.

La présentation commença à neuf heures, dans le salon à droite. La comtesse vint un air de fraîcheur et de jeunesse qui faisait plaisir à voir; on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses manières pleines de dignité, sa pose gracieuse et son aimable sourire. Elle avait auprès d'elle lady Alice Lambton et lady Russell ainsi que lady Elma Bruce, la jeune fille du gouverneur-général et Son Excellence lui-même en grand uniforme, qui paraissait bien. Les visiteurs étaient reçus à la porte du salon par le col. Bruce, lord Mark Kerr, lord Eginton et lord Russell et présentés à la comtesse par le col. Antrobus l'aide de camp provincial. Après la présentation, la compagnie circula dans les appartements ouverts pour l'occasion. Dans le grand salon la bande du 52e de ligne faisait entendre des airs magnifiques et donnait un air de gaité et de fête à la réunion. Dans un autre salon à gauche, il y avait une table de rafraichissements couverte de

tout ce que l'on peut imaginer de mieux et de plus exquis; les vins étaient excellents, et tout ensemble cette première réception de Monkland a été très agréable.

LE BAL DE L'INSTITUT CANADIEN. — Le jour de la St. Jean-Baptiste a eu une glorieuse fin, un couronnement digne de la fête; la société réunie hier soir dans la grande salle du Marché Bonsecours était très nombreuse et bien composée. Nous avons cependant remarqué avec regret l'absence de plusieurs familles Canadiennes, qui par devoir, à notre avis, devaient se trouver là; S'isoler de ses compatriotes dans un pareil moment, c'était plus que de mauvais goût.

La soirée a été très animée d'une gaité folle et bien agréable. La musique était excellente; et les attentions des musiciens de l'Institut tout à fait aimables et polies. Les danses se sont prolongées bien avant dans la nuit.

Il n'y a qu'une chose qui n'a pas été convenable et nous ne prétendons pas en faire reproche à d'autres qu'à celui qui était obligé de fournir les rafraichissements et les gâteaux; cela était détestable, tout ce qu'on peut concevoir de plus détestable.

La table était couverte de vieux gâteaux, durcis sur les tablettes de tous les pâtisseries du village, de pâtisseries cuites pour les fêtes de Pâques, que les dents les plus saines se refusent à toucher, de crêpes et de glaces mauvaises, de café et d'autres breuvages *idem*, enfin, celui qui a fourni une pareille table devrait être condamné pour sa peine à faire lui-même la consommation de tout ce qu'il a voulu faire manger à la société d'hier soir.

Son Excellence le Gouverneur Général, a consenti à devenir le patron de la Société Canadienne d'Agriculture, et a accompagné son acceptation du don d'une somme de £25 à la Société.

Un ordre Général publié dans la Gazette de Londres porte que sa majesté a fait frapper des médailles pour être données aux Officiers et soldats qui ont assisté à certaines actions dans l'espace de 1806 à 1814. Parmi ces actions est mentionnée celle de Chateaugay.

S'il vivait encore quelques uns des soldats qui ont assisté à cette bataille, il aurait droit à cette médaille; et l'obligerait certainement en adressant sa réclamation avec les preuves, au Secrétaire du Bureau des officiers Généraux, à Whitehall, Londres.

LECTURE DE M. CHAUVEAU. — Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture. Le sujet et l'orateur doivent y attirer la foule.

Nous regrettons d'apprendre que les moulins d'Ang. Hatt, *éc.*, sur la rivière Yamaska ont été entièrement brûlés samedi dernier. M. Hatt était assuré pour £5000, à l'Atna et au Globe.

COLLÈGE JOLLETTE. — Nous apprenons avec plaisir, que les trois frères de l'ordre du St. Vincent, sont arrivés vendredi dernier, au village d'Industrie, pour diriger, et l'ouverture de la prochaine année scolaire, l'établissement citadain dont le nom fait connaître celui de son fondateur; et un père et un frère du même ordre y sont aussi attendus, pour l'automne prochain. Nous croyons que nos lecteurs comprendront toute l'importance de l'arrivée de ces frères au milieu de notre population, et de quelle utilité ils peuvent être pour notre pays, lorsque nous leur dirons qu'ils se consacrent surtout à l'enseignement de l'agriculture et des arts, qu'ils peuvent même diriger des manufactures, et former des élèves dans presque toutes les branches de l'industrie. Aussi cet ordre qui n'a été fondé qu'en 1827, à Youne, près de Lyon, par M. Querbe préte catholique, compte-t-il déjà en France, au-delà de 50 maisons, une n'est fondée à St. Louis, dans les États-Unis, une autre dans l'Indostan, et à peine les directeurs peuvent-ils suffire aux nombreuses demandes qui leur sont faites pour des frères de cet ordre. Il est temps pensons nous, de voir l'éducation cesser de se diriger presque entièrement vers les études classiques; et pour notre part, nous verrons avec plaisir les directeurs de ce collège, former des hommes capables d'exploiter les ressources industrielles de notre beau pays.

ACCIDENT DÉPLORABLE. — Samedi le 12 de juin courant, sur les 9 heures du matin, Ariel Turill, *éc.*, médecin, de Rawdon s'est noyé dans la rivière du lac Ouareau, derrière la résidence de son beau-père, John Jelliffe *éc.* Ce jeune homme jouissait depuis plusieurs jours du bonheur domestique au sein d'une famille qui le chérissait, lorsqu'un accident imprévu vint Parmacher à ses parents à la fleur de l'âge.

M. Turill se livrait aux plaisirs de la navigation avec un autre jeune homme, lorsque la fragile embarcation qu'il montait était venu en contact avec l'arche d'un pont sous lequel elle passait alors, par suite d'un contre-coup donné à cette arche, M. Turill fut précipité hors du canot, laissant son compagnon de voyage qui, dans l'intervalle, vint de perdre son aviron, dans l'impossibilité de pouvoir lui porter à temps les secours nécessaires pour lui sauver la vie. Le corps ne fut retrouvé qu'environ deux heures après, et le jury fit sur-le-champ son enquête, dont le résultat fut, que le défunt était mort accidentellement.

A. M. l'Editeur de la Minerve. MONSIEUR. — Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Laprairie, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant: Montant reçu en argent.....£1108 3 0 Articles de provisions et autres effets convertis en argent..... 17 15 0 Argens distribués..... £1125 18 0 1115 18 9

Balanco entre les mains du trésorier à être distribués ultérieurement.....£ 10 0 0

Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requisiion du comité:

72 quarts de fleur: 7 quarts de fari; 1 quart de bœuf; 11 quarts de biscuits; 1 balle de harles faites et marchandises; 150 gobelets de ferblanc.

Les membres du comité ne saurait laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leur généreuse contribution, et sans les inviter, en même temps, à venir examiner les minutes du comité, et voir comment les argens et articles de provisions, mis à leur disposition, ont été distribués.

Par ordre, ALFRED GARIEPY, Secrétaire.

Laprairie, 23 juin 1847. Dans la vue de dissiper toute impression déplorable qu'auraient pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisable, les écrits publiés dans le Transcript sous le pseudonyme de "one of the sufferers," avec l'agrément du comité nous, invitons ceux des incendiés qui ont été secourus à venir s'assurer par eux-mêmes, s'ils ont reçu tout ce que leur a accordé le comité.

Laprairie, 22 juin 1847. La Revue Canadienne, l'Aurore, les Mélanges Religieux, sont priés de donner une insertion à ce qui précède.

OLIVIER GARIEPY.

CORRESPONDANCE. "DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DU COLLÈGE MCGILL."

M. le Rédacteur, Au sujet de l'union ou de l'arrangement qui vient de s'effectuer entre "l'école de médecine et le Collège McGill," nous voyons qu'on s'efforce de faire croire que l'école de médecine y trouve de grands avantages, nous voudrions qu'il en fut réellement ainsi; mais nous craignons qu'il ne soit plus tard prouvé, que cet avantage n'est pas en réalité, ce qu'il est en apparence, et de plus, qu'en s'est engagé avec le "Collège McGill" d'une manière peu conforme à "l'acte d'incorporation de l'école de médecine," et que la chose a été conclue d'une part, peut-être, avec trop de confiance lorsqu'on aurait dû être en garde contre des offres qui ne peuvent que diminuer les moyens de cette institution, et lui nuire; de plus, a-t-on transigé avec des personnes qui désiraient sincèrement cette union pour le plus grand avantage de la profession? Ne pourrions nous pas demander au Dr. Hall lui qui fut chargé d'annoncer, à leur dernière séance publique, "l'union conventionnelle" de "l'école de médecine et du Collège McGill," si c'était bien par conviction qu'il s'en félicitait, et qu'il complimentait les parties contractantes sur leur "union" dans l'intérêt de la profession? Nous le croirions sincère si on eût pris un autre moyen que celui de l'entrée du nouveau médecin à l'hôpital général de Montréal pour effectuer ce rapprochement entre les deux écoles, et pourvoir à toutes les difficultés que pourrait entraîner une association si peu prévue d'une part et l'effet qu'elle devait produire dans l'esprit de la profession en général.

Voyons si nous devons avoir foi dans la sincérité du Dr. Hall: écoutons les tendres reproches qu'il nous fait dans le dernier numéro de son journal, comme il laisse déborder sa générosité, ses libéralités, etc. etc. "Comment des médecins canadiens peuvent-ils se plaindre, dit-il de ce qu'ils ne sont pas mieux partagés dans l'hôpital général, nous espérons que l'école de la "Lancette Canadienne" voudra bien nous répondre d'une manière à nous satisfaire, et à éclairer le public, et nous dire quels sont les droits des canadiens à la reconnaissance des gouverneurs de cet hôpital pour qu'ils élisent des médecins de ce nom; et quels sont les montants de leurs souscriptions, et malgré tout ne sont-ils pas bien partagés, lorsque le Dr. Vallée y était, et le Dr. Brunet est à l'hôpital, et les nominations des Drs. Arnold, jun., Badgley et Sutherland membres d'une institution supportée spécialement par les canadiens, etc. etc." Nous répondons au Dr. Hall que tout en approuvant les nominations des médecins ci-dessus nous ne reconnaissons pas que justice soit rendue au médecin canadien français puisque ces messieurs sont canadiens anglais; et que nous ne comptons qu'un seul nom canadien, le Dr. Brunet, parmi les médecins de l'hôpital qui sont au nombre de douze. Voilà de la justice tel que le veut le Dr. Hall, etc. etc. Quand à tout ce qu'il y a de calomnieux et d'insultant dans ses réflexions nous lui en laissons tout le mérite, et il n'y a qu'un âme remplie d'égoïsme qui puisse s'en nourrir, et nous ne devons y répondre que par le mépris. Avant de terminer nous le prions de mieux s'informer sur les dons que font les canadiens, qui ne sont pas de ces hommes vains à publier leurs noms pour chaque aumône; mais qu'eux aussi ont leur part à la reconnaissance de l'hôpital anglais; et de plus, que l'argent du gouvernement qui reçoit cet établissement est autant le nôtre que celui des hommes d'origine anglaise.

UN MÉDECIN.

Montréal, 15 juin, 1847.

Les cochons éléphants. — Un spéculateur montre en ce moment à Cincinnati deux jeunes et intéressants cochons qui ont des têtes d'éléphants. On attribue ce fait bizarre à l'impression qu'aurait éprouvée leur mère à la vue de deux éléphants qui passaient un jour près d'elle, lorsqu'elle était dans une position intéressante. En tous cas cette difformité est bien heureuse pour ses petits, car ils mourront de vieillesse, choyés et honorés de leurs propriétaires, au lieu d'être dépecés en jambons, saucisses ou andouilles. Heureux cochons!

EN BANQUEROUTE. A St. Jean, le 7, par Messrs Lacombe, *éc.*, M. Théophile Arpin, marchand, à Dlle. Emily Leduc, fille unique de John Ed. Leduc, *éc.* A St. Antoine, le 28 Mai par Messrs Cuson, Gurd du lieu, Joseph Cermak, *éc.*, Lieutenant de milice et marchand de St. Ours, à Dlle. Rima Mershesault. A la Pointe aux Trembles, hôte aux math, Charles Emmanuel Belle, *éc.*, N. F. de cette ville, à Dlle. Almina Meisier, fille unique de feu Mr. Joseph Meisier, de la Pointe aux Trembles. En cette ville le 17 du courant, par Messrs Roy, M. Charles Gareau, marchand tailleur, à Dlle. Lucie Dellenelle, tous deux de cette ville.

En cette ville, mardi, le 10 du courant, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE, arpenteur-général du Bas-Canada, dans la 66me année de son âge.

A St. Antoine, le 16 du présent, à l'âge de 57 ans, Dame Sarah Berko, veuve de feu J. Bas Lachelle. Un esprit chagrin qu'elle avait sous la gorge lui a causé des douleurs très aiguës qu'elle a souffertes pendant presque deux mois avec la résignation d'un vrai chrétien; et elle a vu arriver le terme de ses jours avec tout le calme que devaient lui procurer sa foi vive et sa piété sincère.

A Québec le 4 du courant, à l'âge de 84 ans, demeurant Thérèse Talon dit Leprévost, après une maladie de six jours seulement.

A la Baie St. Paul, le 31 du mois dernier, après une courte maladie, Germain Fluet, *éc.*, âgé de 59 ans, ancien employé au Département des Ingénieurs Royaux.

A Syracuse, Etat de New-York, le 1er du courant, Wolfred Cornilias, enfant de C. M. Brown, *éc.*, âgé de 22 mois.

A St. Martin, le 5 Dame Diana-Emily Cliff, épouse de Dr. Smallwood.

A Berthier le 3 ult., après une maladie de 12 mois, M. Charles Dubord Lafontaine, père à l'âge paternel de 77 ans. Bon époux, tendre père, il laisse une épouse adorée ainsi qu'une famille inconsolable. Il était père de 13 enfants, dont 10 lui survivent et de 259 petits en fans, et arrière petits enfants.

A Québec, le 19, Marie-Louise-Eliane, enfant de Dr. Rousseau, âgée de 12 mois.

Au même lieu, le 9, à l'âge de 81 ans, Dame Céleste Fournier, veuve de feu Ignace Lefrançois, ancien chirurgien de cette ville.

A Sherrington, hier matin, à 2 heures, subitement, Dame Charlotte-Géline Roy-Paré, âgée de 77 ans. Elle avait souffert pendant 7 jours de la fièvre typhoïde, et elle est morte à l'âge de 77 ans.

En cette ville samedi le 17 du courant, après une longue maladie, Dame Marguerite Grégoire dit Lagrandeur, épouse de feu Thomas Deslauriers dit Vermeulen, âgée de 48 ans et trois mois.

OBITUAIRE. A St. Thomas, le 4 du présent mois de juin, à l'âge de 36 ans, l'honorable Antoine-Gaspard Couillard, M. D., membre du Conseil Législatif, et Régulateur pour le comté de l'Acadi.

LECTURE L'INSTITUT CANADIEN.

DEMAIN SOIR, SAMEDI, P. J. O. CHAUVEAU, L'éc. M.P.P., donnera une lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel, à 7 heures du soir. Le sujet de la lecture sera: "L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET LE COLLÈGE MCGILL." Les portes s'ouvriront à SEPT heures et demie et la lecture commencera à HUIT heures précises.

Par ordre, L. LABEÈCHE-VIGER, Sec.-Correspondant, C. Président.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal. A avoir: EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de HUGUÉS LEMOINE DE MONTIGNY-Banqueroutier.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la partie publique sera rendu par Encaissement à l'HÔTEL DU CANADA, rue de St. Gabriel, dans la Cité de Montréal, VENDREDI, le NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'après-midi, savoir:

La moitié indivise de cet immeuble, connu comme Seigneurie de Hanany, dans le dit District de Montréal, dans la partie de cette Province, ci-devant appelée Province du Bas-Canada, contenant 40,200 Arpents plus ou moins, en superficie, bornée en front par une partie du Fleuve St. Charles, par une partie du Fleuve Bourchemin, et par une partie de la Rivière Yamaska du côté est, et derrière par le Township de Upton, du côté ouest par la Seigneurie compagnie, avec la moitié indivise de la Maison, Seigneurie, Dépendances, un Moulin à Sicc et à Farine, ainsi avec la moitié indivise de tous privilèges, rentes, seigneuriales et autres droits attachés, appartenant à la dite Seigneurie comme possédée par le dit Banqueroutier. Pour être vendus sans réserve, pour argent comptant.

Par ordre, HARDOUN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndes, L. L. HARKIN, Encauteur.

23 juin. BANQUE D'ÉPARGNE De la Cité et du District de Montréal. MARDI prochain, le 29 courant, étant l'ère d'obligation (St. Pierre et Paul) il ne sera plus d'affaires ce jour-là à cette Institution.

Par ordre, JOHN COLLINS, Caissier.

24 juin. PERDUE. LE 22 du courant, au Houf à Monkland, une CASQUETTE MILITAIRE garnie en galon d'argent; le monsieur qui, par inadvertance, a pu s'en emparer est prié de bien vouloir l'apporter au bureau de l'Adjutant Général de Milice: 25 juin, 1847.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTRÉAL. L'ÉCOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal a pour avis que les chaires de "Médecine Légale" et de "Principes de Médecine" seront mises au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A.M. Les Concurrents aura lieu dans l'INSTITUTION rue St. Urbain.

Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND, 11 juin, 1847.

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 10me AOUT afin d'élever des professeurs d'Anatomie et de matière médicale.

FROMAGE DE BRUSSELS. QUELQUES moules seulement de fromage de Bruxelles. Prix, 1s. 3d. par livre; par demi-livre, 1s. 6d. A vendre par M. E. K. FABRE, Orfèvre, 4 juin, 1847.